

utilisation	durée maxi	période de réservation	organisateur	tarif
exposition, exposition vente à dominante artistique, spectacle, évènementiel	1 mois maxi	de 18 mois à 48 h avant la date de la manifestation	école rosiéroises Courants d'Loire, associations et structures publiques rosiéroises	gratuit 10 € par jour d'ouverture
		de 6 mois à 48 h avant la date de la manifestation	Associations et structures publiques hors commune	30 € le 1er jour, 15 € les jours suivants
	Date bloquée fin juin début septembre	confirmation demandée par la mairie avant le 31/12 n-1	Acomartisan	Forfait de 300 € + 2 mois abonnement edf et 100 % conso EDF TTC
	exposition vente à dominante artistique	10 jours	de 6 mois à 48 h avant la date de la manifestation	artiste rosiérois
artiste extérieur				40 € par jour installation/désinstallation non comptée dans la limite de 2 jours
artiste rosiérois				50 € par jour : installation/désinstallation non comptée dans la limite de 2 jours
artiste extérieur				80 € par jour : installation/désinstallation non comptée dans la limite de 2 jours
Artistes rosiérois ou extérieurs				20 € par jour
spectacle vivant				
spectacle vivant avec résidence d'artistes				
réunion (assemblée générale, conférence, colloque...), vin d'honneur	2 jours y compris installation désinstallation	de 4 mois à 48 h avant la date de la manifestation	Associations et structures publiques rosiéroises	1 AG gratuite par an : au-delà 30 € le 1er jour, 15 € le second
			Associations et structures publiques hors commune	30 € le 1er jour, 15 € le second
			personnes privées et entreprises rosiéroises (hors association)	50 € le 1er jour, 30 € le jour suivant
			personnes privées et entreprises hors commune (hors association)	80 € le 1er jour, 40 € le jour suivant
Exposition vente	7 jours maxi y compris installation désinstallation	de 2 mois à 48 h avant la date de la manifestation	association rosiéroise	100 € le 1er jour, 50 € les jours suivants : installation/désinstallation non comptée dans la limite de 2 jours pour les 2
			toutes personnes privées hors associations rosiéroises	150 € le 1er jour, 80 € les jours suivants : installation/désinstallation non comptée dans la limite de 2 jours pour les 2

Complémentaire tarif valable pour tous

Chèque caution de 500 € applicable à tous sauf structures publiques ne disposant pas de chéquier pour garantir le rendu de la salle et du matériel en bon état

Ménage/gestion déchets non effectué par le locataire : les heures sont facturées 20 € TTC de l'heure

Les dégâts au matériel et au mobilier sont facturés en sus

Le règlement intégral de la location de base se fait à la réservation par chèque émis à l'ordre du trésor public

Un avis de somme à payer est adressé après chaque location pour EDF, ménage complémentaire et dégâts éventuels (regroupement EDF 2 fois par an pour courants d'loire)